

11 novembre 2021

- Les conditions de travail en milieu hospitalier passées au crible
- Au Québec, 70 % des consommateurs de cannabis ont recours au circuit légal
- Un tiers des hommes dépassent les repères de consommation d'alcool en France
- Le projet de "Grande sécu" bientôt sur les rails ?
- Création d'une chaire de recherche en sciences humaines et sociales (SHS) et santé publique « Tabac et prévention des cancer »
- Pas de vague psychiatrique covid19 ?
- Les organisations professionnelles "vent debout" contre l'accès direct
- Le collège des internes de santé donne les résultats d'une enquête sur l'organisation de l'enseignement de la spécialité.

Les conditions de travail en milieu hospitalier passées au crible

Depuis plusieurs mois, les articles et les prises de position se multiplient pour dénoncer les conditions de travail en milieu hospitalier, et en particulier à l'hôpital public. Avant la crise sanitaire, la DREES a interrogé 23 000 salariés, dont 3 200 exerçant en milieu hospitalier, pour recueillir leur opinion sur leurs conditions de travail. Cette enquête met en évidence les fondements des difficultés actuelles qui ne se réduisent pas à des problèmes de sous effectif.

[LIRE L'ARTICLE](#)

Au Québec, 70 % des consommateurs de cannabis ont recours au circuit légal



Depuis l'adoption de la loi fédérale en 2018, chaque province canadienne détermine elle-même les conditions d'accès au cannabis (le contrôle de la production relève en revanche de l'autorité fédérale). Alors que la presque totalité des provinces canadiennes ont fait le choix de la privatisation, le gouvernement québécois a confié à la Société Québécoise du cannabis (SQDC), une société d'État, filiale de la Société des alcools du Québec (SAQ), le soin de gérer la vente du cannabis. La SQDC compte actuellement une douzaine de points de vente, ses succursales n'ayant pas le droit de faire la promotion du produit. La vente du cannabis aux adolescents est par ailleurs interdite.

Le gouvernement québécois vient de publier les résultats de trois ans de mise en place de la loi. Selon l'enquête réalisée par l'Institut des statistiques du Québec, 70 % des usagers se tournent dorénavant vers le circuit légal pour s'approvisionner, et le recours aux fournisseurs illégaux ne représente plus que 11 % des achats.

Par ailleurs, la légalisation de la consommation de cannabis a eu pour conséquence une augmentation importante du nombre total de consommateurs dans l'année, de 14 % en 2018 à près de 20 % en 2021 (11 % en France en 2017). Cette progression s'observe dans toutes les classes d'âges au-delà de 16 ans. En revanche, la consommation chez les adolescents est en net recul. La proportion de consommateurs quotidiens progresse elle aussi et concerne 3 % de la population adulte en 2021 (comme en France) contre 2 % en 2018.

Source : [Rapport de mise en œuvre de la loi sur le cannabis du gouvernement québécois](#)

EN BREF

- À Lille, Paris et Marseille, les projets de « salles de consommation » de drogues, appelées dans le jargon administratif « haltes soins addiction » sont dans l'impasse, malgré l'arbitrage gouvernemental en faveur de ces dispositifs, selon le quotidien [Le Monde](#). Les réticences sont en effet nombreuses sur le terrain pour l'ouverture de ces lieux de soins.

Un tiers des hommes dépassent les repères de consommation d'alcool en France

En 2017, un groupe d'experts mandaté par Santé publique France et

l'Institut national du cancer a émis un avis présentant un nouveau repère de consommation d'alcool, qui vise à en limiter les risques pour la santé. Ce repère est constitué de trois dimensions : 1/ ne pas consommer plus de 10 verres standard par semaine, 2/ pas plus de 2 verres standard par jour et 3/ avoir des jours dans la semaine sans consommation.

En 2020, 23,7% de la population âgée de 18 à 75 ans dépassaient les repères de consommation d'alcool sur au moins l'une de ses dimensions. Sans surprise, les données publiées par Santé publique France, issues du Baromètre santé, montrent que les consommations à risque étaient davantage le fait des hommes (33,2 %) que des femmes (14,7%). Plus surprenant est le fait que les femmes ayant un diplôme élevé, ou les personnes (hommes et femmes) ayant des revenus élevés ont une probabilité plus grande de dépasser ces repères, comme les hommes au chômage. Certes cette étude ne cible pas les caractéristiques des personnes présentant des troubles de l'usage de l'alcool ou une forte dépendance, mais ces chiffres montrent une fois de plus combien l'alcool demeure profondément banalisé, voire valorisé, dans notre société.

Source : [Bulletin épidémiologique hebdomadaire \(BEH\) n° 17, 9 novembre 2021](#)

Le projet de "Grande sécu" bientôt sur les rails ?

Le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM) a été chargé en juillet dernier par le gouvernement d'un rapport sur la complémentarité Assurance maladie obligatoire vs Complémentaires. Selon le journal économique « [Les Échos](#) » du 11 novembre, le HCAAM doit examiner le 18 novembre prochain le scénario de la « Grande sécu ». Schématiquement, cette réforme revient à ce que les assurés sociaux et les professionnels de santé n'aient qu'un seul interlocuteur pour la prise en charge des soins, comme dans le régime local d'Alsace Moselle, dont bénéficient les assurés sociaux du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de Moselle... depuis 1930.

La création d'une grande sécu comblerait plusieurs failles du système actuel de « copaiement » de chaque risque (assurance maladie + complémentaire) : l'incapacité à réguler la dépense de soins, les inégalités d'accès aux soins, notamment pour les plus âgés, et des « reste à charge » parfois extrêmes, comme on a pu le constater pendant la crise covid19. Alors que les primes versées aux complémentaires ont sensiblement baissé pour les salariés du secteur privé (environ 25 € par mois), les employeurs supportant un montant égal, les retraités, les indépendants... payent une cotisation trois à quatre fois plus élevée, et les frais de gestion des complémentaires s'envolent.

Selon le journal les Échos le HCAAM fait l'hypothèse que la surdépense publique liée à la création de la Grande sécu atteindrait ainsi 22,4 milliards €. « Cette dépense serait financée par une hausse des prélèvements obligatoires, via les cotisations patronales ou la CSG notamment. Cela n'obérerait pas le pouvoir d'achat des ménages, délestés de leurs primes d'assurance. La réforme permettrait au contraire de dégager un « gain » de 5,4 milliards €, économisés sur les frais de gestion actuels des complémentaires santé (7,6 milliards) ». Pour les retraités en particulier, le gain pourrait être sensible.

En revanche, un tel scénario aurait des conséquences délétères pour les complémentaires qui perdraient 70 % de leur chiffre d'affaires. Certains hommes politiques n'ont pas attendu la publication du rapport du HCAAM pour donner leur opinion sur ce sujet. Xavier Bertrand, président de la région des Hauts-de-France, candidat à la candidature pour les élections présidentielles pour les Républicains, est profondément opposé à cette perspective. Il considère dans une [tribune](#) publiée par le « Journal du Dimanche » que « Les Français ne veulent pas d'un projet centralisateur à l'excès qui les priverait de leur liberté de choix. Ils sont profondément attachés à leur mutuelle qu'ils ont choisie eux-mêmes. » En tant qu'ancien agent général d'assurances pour le groupe Swiss Life, de 1992 à 2004, M. Bertrand n'apparaît pas comme un interlocuteur réellement neutre pour apporter son expertise dans ce domaine. Mais le débat ne fait que commencer.

Création d'une chaire SHS et santé publique "Tabac et prévention des cancers"

Comme l'a montré le dernier congrès national de la société française de santé publique (SFSP), en octobre dernier à Poitiers, les sciences humaines et sociales (SHS) ont dorénavant leur place dans les recherches et études relatives à la santé publique. Le lancement par l'Institut national du cancer d'un appel à candidatures pour la création d'une chaire de recherche transdisciplinaire en SHS et santé publique sur « tabac et prévention des cancers » renforce ce constat.

L'objectif général de la création de cette chaire est de renforcer et de dynamiser la recherche sur la prévention des cancers liés au tabac, tout particulièrement sur des enjeux transversaux (lutte contre les inégalités sociales, prise en compte des populations vulnérables et spécifiques) ou

encore sur des démarches méthodologiques sur les modalités d'intervention et les approches participatives.

[Appel à candidatures](#)

EN BREF

- Porté par la MILDECA - mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives - et une vingtaine de partenaires, le **dispositif ESPER** (les Entreprises et les Services Publics s'Engagent Résolument) répond à la nécessité de mobiliser tous les acteurs du milieu professionnel pour la prévention des conduites addictives.
- **Les cas de cancer du col de l'utérus** ont fortement diminué parmi les femmes britanniques ayant reçu un vaccin contre l'infection au papillomavirus, à l'origine de ces cancers, constate une étude publiée dans The Lancet. Source : [Le Monde](#), [Lancet](#)
- **Le site internet « les mille premiers jours »** propose aux futurs parents, et parents d'enfants de moins de 2 ans des conseils pratiques et des informations scientifiquement validées autour des trois piliers fondamentaux de la santé pendant la période des 1000 premiers jours (sécurité environnementale, alimentation et sécurité affective). Ce site a été développé par Santé publique France, associé à de nombreux partenaires.
- Qu'est-ce que la **recherche interventionnelle** ? [L'institut national du cancer](#), qui contribue au développement de ce type de recherches, a réalisé une vidéo pour en présenter les grands principes.
- **ETUCARE est un programme numérique de promotion de la santé mentale à destination des étudiants**. Basé sur les thérapies cognitivo-comportementales (TCC) et la psychologie positive, cet outil doit permettre aux étudiants de renforcer leurs ressources psychologiques et individuelles pour faire face aux difficultés de la vie étudiante et améliorer leur bien-être psychologique à l'aide de stratégies pratiques. Après un prix au congrès de la société française de santé publique (SFSP), le programme ETUCARE a obtenu un nouveau prix aux journées de l'innovation positive en santé mentale et relationnelle à Grenoble.
- Dans le cadre de son programme « Psychiatrie et santé mentale » 2018-2023, la **HAS a mis à jour ses recommandations de bonne pratique de prévention, repérage, évaluation et prise en charge des idées suicidaires chez l'enfant et l'adolescent** à destination de l'ensemble des professionnels se trouvant régulièrement au contact de ce public.

Pas de vague psychiatrique ?

Depuis plusieurs mois, de nombreux professionnels de santé alertent sur une éventuelle vague psychiatrique, accompagnant l'épidémie. Une méta-analyse sur le sujet (65 études internationales incluses), remet en cause cette idée, au moins sur le plan international. « [A systematic review and meta-analysis of longitudinal cohort studies comparing mental health before versus during the COVID-19 pandemic in 2020](#) » (en anglais) - ScienceDirect Volume 296, octobre, Pages 567-576

Les organisations de médecins "vent debout" contre l'accès direct

Le dernier [projet de loi de financement de la sécurité sociale](#) (PLFSS 2022) du quinquennat envisage l'accès direct à certaines professions de santé (orthoptiste, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, sage-femme, infirmier de pratique avancée), sous certaines conditions. Ces différentes mesures ont été introduites sans concertation préalable avec les professionnels concernés, et ne faisaient pas partie, pour certaines, du projet de loi initial, avant examen par l'Assemblée nationale. De ce point de vue, la méthode n'est pas acceptable (où est l'urgence ?) et ne peut qu'amplifier la défiance des professionnels de santé à l'égard des pouvoirs publics.

Sur le fond, certaines des évolutions proposées sont certainement envisageables comme la possibilité pour les orthoptistes de « ...réaliser un bilan visuel et prescrire des verres correcteurs et des lentilles de contact oculaire, selon les modalités et les conditions de réalisation fixées par un décret en Conseil d'État pris après avis de l'Académie nationale de médecine. » Ces professionnels assurent quotidiennement ce type de bilan dans les cabinets des ophtalmologistes.

L'Ordre des médecins et six syndicats représentatifs des praticiens libéraux ont demandé aux députés et aux sénateurs « la suppression » de « l'accès direct » à ces différentes professions comme envisagé dans le PLFSS 2022.

EN BREF

AUTONOMIE

- En l'absence de « grande » loi sur la dépendance, le [PLFSS 2022](#) comprend de nombreuses dispositions relatives à la « branche autonomie » (articles 29 à 32). [La lettre de Nile](#) (cabinet de consulting) vous propose un examen détaillé de tous les articles du projet de loi - en cours d'examen en première lecture par le Sénat - et notamment de ceux relatifs à la branche autonomie.

SANTÉ PUBLIQUE

- Le [Collège de liaison des internes de santé publique](#) (CLISP) vient de publier les résultats d'une enquête réalisée en 2020 auprès de l'ensemble des internes de la spécialité pour recueillir leur opinion sur les conditions d'organisation de l'enseignement de la discipline, dans le cadre de la préparation du Diplôme d'études Spécialisées (DES). Sur les 21 subdivisions ayant participé à l'enquête, cinq ont déclaré ne pas avoir de cours de DES (en dehors de la plateforme de e-learning à laquelle peuvent accéder les internes), l'essentiel de la formation étant délivrée dans le cadre des 8 stages d'internat. En 2017, la moitié des internes étaient dans ce cas.

COVID19

- En **Allemagne**, le nombre de nouveaux cas a atteint son niveau le plus élevé depuis le début de la pandémie avec plus de 50 000 cas le 10 novembre (pour une moyenne hebdomadaire de 32 000 cas). Le **Royaume-Uni** a, quant à lui, atteint un nouveau pic épidémique vers le 23 octobre. 11 883 nouveaux cas ont été recensés en France le 10 novembre, pour une moyenne hebdomadaire de 9 030 cas.
- En France, le taux de vaccination est voisin ou supérieur à 90 % pour presque toutes les tranches d'âge, sauf les 12-17ans (76 %). Le passe sanitaire pour les 65 ans et plus et les personnes fragiles est dorénavant subordonné à une troisième dose de vaccin.
- **La société Valneva (société franco-autrichienne installée près de Nantes) a annoncé le 10 octobre « l'approbation par la Commission européenne » d'un accord d'achat anticipé d'un maximum de 60 millions de doses du vaccin inactivé contre la COVID-19, VLA2001, dont environ 27 millions de doses en 2022. La première livraison du vaccin est actuellement prévue pour avril prochain.**
- **Le régulateur européen a déclaré, jeudi 11 novembre, avoir approuvé pour la première fois la mise sur le marché dans l'Union européenne de deux traitements par anticorps contre le Covid-19.**

Santé à voix haute

Santé à voix haute # est édité par l'association LA SANTE A VOIX HAUTE, créée à Nantes en 2016.

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.
Vous avez reçu cet email car vous êtes inscrit.e à Santé à voix haute #.
S'inscrire.

Désinscription

Envoyé par

 sendinblue